



VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon
**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 23
- Ayant donné procuration : 5
- Absents : 6

Date de convocation

26/05/2023

Date d'affichage

06/06/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 1^{er} juin 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le PREMIER JUIN, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de JUIN.

Etaient présents (18) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLLOT, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Laure THIEBAUT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Thomas VIGREUX, Maud BEAUQUIER, Florian CORDIER, Camille LIARD.

Procurations données (5) :

Colette ROMANENS donne pouvoir à Annie GIRARDAT
Frédéric SERGENT donne pouvoir à Sébastien FERNIOT
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF
Emilie GOGAND donne pouvoir à Marie-Christine DURAI
Soazig BONFILS donne pouvoir à Arnaud MARTHEY

Absents (6) :

Jean-Claude MAURICE
Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Christelle LAMBERT
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° E05/2023

Objet : Budget EAU – Décision Modificative 1

FONCTIONNEMENT :

Il est proposé :

- L'inscription de 7 800 € :
 - o au chapitre 011 pour la location d'un groupe électrogène à la suite du sinistre sur la station de pompage de sous Buen
 - o au chapitre 70 pour le remboursement des frais suite au sinistre
- L'inscription de 6 500 € au chapitre 66 à la suite de l'augmentation des taux d'intérêt et notamment des taux d'intérêt indexés sur le taux du livret A

En conséquence, le suréquilibre BP 2023 passera de 8 400 € à 1 900 €.



FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
chap 011 Charges à caractère général		chap 70 Ventes de produits, prestations de services	
cpte 6135 locations mobilières	7 800.00	cpte 70878 Rembt frais par des tiers	7 800.00
chap 66 Charges financières	6 500.00		
dépenses	14 300.00	recettes	7 800.00
		solde R-D	-6 500.00
		Sur équilibre BP 2023	8 400.00
		Sur équilibre après DM1	1 900.00

Vote du Conseil :

Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY

